RÉPERTOIRE DES BONNES PRATIQUES MUNICIPALES EN

ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

POUR LES MUNICIPALITÉS DE LA MAURICIE

ENVIRONNEMENT MAURICIE
Conseil régional de l'environnement Mauricie

CLIMAT MAURICIE

TABLE DES MATIÈRES

1 MISE EN CONTEXTE 3

2 ACTIONS À POSER 4

Règlements, politiques et plans d'action 4
Réduction de la consommation corporative 6
Réduction de la consommation collective 7
Programmes et projets pilotes en économie d'eau 9

3 RESSOURCES DE L'EAU POUR VOUS AIDER 10

Les organismes de bassins versants (OBV) de la Mauricie 11
Les comités de zones d'intervention prioritaire (comités ZIP) en Mauricie 13

4 SOURCES 14

MISE EN CONTEXTE

Dans le cadre du projet Climat Mauricie porté par Environnement Mauricie, les conseils des MRC de Mékinac et de Maskinongé ont été rencontrés afin de leur présenter un bilan environnemental de leur MRC. Les conseils de chaque MRC ont ensuite été invités à choisir une thématique environnementale sur laquelle ils aimeraient qu'une action soit réalisée en 2021. Les MRC de Mékinac et de Maskinongé ont toutes deux choisi la thématique de la consommation d'eau potable.

À la fin juin, une rencontre a donc eu lieu avec des représentants de l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY), de l'Association de la gestion intégrée de la rivière Maskinongé (Agir Maskinongé), de la SADC de la Vallée de la Batiscan, ainsi que des représentants des deux MRC mentionnées ci-haut. Il a alors été conclu qu'Environnement Mauricie, dans le cadre de son projet Climat Mauricie, offrirait de l'accompagnement pour la rédaction d'un document sur les moyens disponibles aux municipalités pour réduire la consommation d'eau potable de leurs citoyens et de leur organisation.

Le présent document est le produit de ces recherches et a été révisé par la MRC de Maskinongé, la MRC de Mékinac et les organismes de bassins versants de la région, soit Agir Maskinongé, l'Organisme de bassin versant - Rivières Sainte-Anne, Portneuf et secteur La Chevrotière (CAPSA), Bassin Versant Saint-Maurice (BVSM), l'OBVRLY et la Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan (SAMBBA), ainsi que par les comités ZIP de la région, soit le Comité ZIP Les Deux Rives et le Comité ZIP du lac Saint-Pierre.

ACTIONS À POSER

ACTIONS À POSER

RÈGLEMENTS, POLITIQUES ET PLANS D'ACTION

1. Adopter des pratiques d'utilisateur-payeur pour la consommation d'eau.

L'installation de compteurs d'eau peut permettre d'instaurer une taxation conséquente à la consommation des résidents. Les secteurs industriels, commerciaux, institutionnels ainsi que le milieu résidentiel peuvent se voir obligé d'installer ces compteurs.

- *La Ville de Trois-Pistoles* a choisi d'installer des compteurs d'eau dans les secteurs industriel, commercial et institutionnel de la municipalité au cours de l'année 2021.

2. Adopter des règlements municipaux sur l'arrosage et l'utilisation de l'eau potable.

Dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la majorité des municipalités québécoises s'est dotée d'une réglementation sur l'utilisation de l'eau potable. Malgré cela, il est important de continuellement améliorer ce type de réglementation pour s'assurer de poursuivre les efforts de réduction de la consommation d'eau potable.

- Exemples de sujets qui pourraient faire partie de la réglementation :
  - Arrosage extérieur (pelouses, aménagements paysagers, pavés)
  - Remplissage des piscines et des spas
  - Nouvelles plantations et aménagements paysagers
  - Lavage de véhicules
  - Lavage des entrées, trottoirs, patios et murs extérieurs des bâtiments
  - Appareils de climatisation
  - Appareils de plomberie
  - Bouches d'incendie ou bornes-fontaines
  - Fourniture d'eau en vrac

- *La Ville de Trois-Rivières* a deux règlements ayant pour sujet l'utilisation de l'eau et le rejet des eaux usées. Des permis sont exigés pour certaines activités nécessitant un usage de l'eau plus important.
- *La Ville de Drummondville* a adopté dans son règlement sur l'environnement des dispositions portant sur plusieurs enjeux en lien avec l'utilisation de l'eau potable.
- *La Ville de Joliette* a adopté dans sa réglementation municipale des sections sur l'utilisation de l'eau potable.

3. Adopter et mettre en œuvre un plan d'action sur la consommation d'eau potable.

La Stratégie québécoise d'économie d'eau potable impose un plan d'action aux municipalités, selon qu'elles atteignent ou non les objectifs fixés par le gouvernement. Cependant, les municipalités et villes peuvent aller plus loin en adoptant leur propre plan d'action, c'est le cas de la municipalité de Sainte-Ursule :

- *La municipalité de Sainte-Ursule* dans la MRC de Maskinongé a adopté son Plan d'action en développement durable 2022-2026, qui inclut un volet « économie d'eau potable », en plus des volets « conservation de la biodiversité » et « réduction des gaz à effet de serre ».

4. Réaliser un autodiagnostic municipal en gestion durable des eaux pluviales.

L'autodiagnostic a pour but premier d'identifier les forces et les faiblesses dans les pratiques d'aménagement et d'urbanisme des municipalités et villes. Il permet, entre autres, d'identifier les améliorations possibles au niveau de la réglementation municipale. La finalité est de diminuer les volumes d'eau qui ruissellent à la surface du sol. Pour ce faire, il y a plusieurs avenues : favoriser le captage et l'infiltration naturelle de l'eau dans les sol, retenir l'eau, etc. En effet, l'infiltration de l'eau dans le sol (augmenter la perméabilité du sol) et retenir l'eau (ex. : barils récupérateurs d'eau de pluie, mise en place de jardins de pluie) sont des mesures permettant indirectement d'économiser de l'eau potable.

- Le guide pour la réalisation d'un autodiagnostic est disponible *ici*.
- Les organismes de bassins versants du territoire peuvent aider les municipalités à remplir cet autodiagnostic et à mettre en place des mesures permettant une gestion plus durable des eaux pluviales.

ACTIONS À POSER

RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION CORPORATIVE

- Remplacer les toilettes, urinoirs et robinets des salles de bain par des équipements certifiés WaterSense dans les immeubles d'ICI (industries, commerces et institutions).
- Localiser et réparer les fuites d'eau dans le réseau de distribution.
- Réaliser des audits de consommation d'eau potable dans les ICI.
- Accompagner les industries dans la mise en place de mesures permettant de diminuer les volumes d'eau entrant dans la chaîne de production ou de transformation.
- Utiliser l'eau brute (non traitée) ou l'eau de pluie (barils récupérateurs d'eau de pluie de grande capacité) pour les besoins d'aménagement paysager.

ACTIONS À POSER

RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION COLLECTIVE

1. Patrouille / Escouade / Brigade

Plusieurs municipalités ont choisi de mettre en place des patrouilles (nommées aussi brigades ou escouades) de deux personnes ou plus qui effectuent des inspections au sujet de la réglementation environnementale. Les patrouilles peuvent être dotées du droit de donner des avis d'infraction ou seulement des billets de courtoisie. Les patrouilles sont, la plupart du temps, en fonction en été et composées d'étudiants. En 2021, Réseau Environnement a offert une formation à l'intention des patrouilleuses et patrouilleurs municipaux « Protégeons notre eau grâce à nos patrouilles municipales ». Voici quelques municipalités et MRC qui s'en sont dotées :

- *Ville de Trois-Rivières*
- *MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR)*
- *Municipalité de Stoke*
- *Ville de Shawinigan*
- *Ville de Saint-Bruno-de-Montarville*
- *Ville de Saint-Constant*
- *MRC de Beauharnois-Salaberry*
- *Municipalité de Sainte-Sophie*

Lors de l'implantation de nouveaux règlements en matière d'eau potable, une patrouille est une bonne façon de sensibiliser les citoyens et de renforcer le respect de la réglementation.

- Financement pour l'embauche d'étudiants pour une patrouille : *Emplois d'été Canada*

2. Sensibiliser les jeunes de niveau scolaire.

Il est intéressant de sensibiliser les jeunes à l'environnement et aux bons gestes à poser en matière d'économie d'eau potable.

- Par exemple, chaque année, la *Ville de Trois-Rivières* mandate un organisme de bassins versants de la région pour se rendre dans les écoles primaires et sensibiliser les jeunes à l'économie d'eau potable.

3. Diffuser les résultats de consommation d'eau potable à la population.

C'est une façon d'impliquer les citoyens dans la démarche en les responsabilisant. Connaître les résultats de consommation d'eau par rapport à la limite établie encourage les citoyens à faire des efforts pour réduire leur consommation d'eau potable par personne.

- *La Ville de Drummondville* est un bon exemple pour son site internet.

4. Rendre visibles les tarifications et les taxes pour les services d'eau (ex. : site Web, document annexe à l'avis d'imposition, etc.).

Cela permet de sensibiliser les citoyens aux coûts associés au traitement de l'eau (potable ou usée) et à la maintenance de ces infrastructures.

5. Instaurer une campagne favorisant l'usage des barils récupérateurs d'eau de pluie et de trousses d'économie d'eau potable.

Distribuer des barils de récupération d'eau de pluie à prix modique aux citoyens ou encore offrir un programme de remboursement de l'achat de barils d'eau de pluie.

- Au printemps 2021, les citoyens pouvaient commander à la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade des barils récupérateurs d'eau de pluie pour un coût moindre.
- Permettre aux citoyens l'achat à moindre coût de trousses ou d'instruments d'économie d'eau potable.
  - *Solutions écofitt*

6. Organiser des visites des stations de production et de traitement d'eau potable pour les citoyens.

Une simple visite des installations de traitement et de filtration de l'eau potable peut être très informative pour les citoyens et les sensibiliser à la valeur de l'eau.

- Par exemple, la FADOQ – Région Mauricie a offert en 2019 la *visite de l'usine* de filtration de Trois-Rivières aux citoyens de la région.

7. Profiter du Mois de l'eau en juin pour publier les bons coups de la part des citoyens en matière d'économie d'eau potable.

La publication d'exemples de concitoyens dans un journal local peut inspirer d'autres citoyens à réaliser des gestes pour réduire leur consommation d'eau potable.

8. Réaliser des audits de consommation d'eau potable dans les immeubles résidentiels.

Un audit permet aux citoyens d'identifier les installations résidentielles qui consomment le plus d'eau potable. Par exemple, les toilettes défectueuses sont une des principales sources de surconsommation d'eau potable.

9. Intégrer les plantes indigènes et tolérantes aux conditions non humides dans les aménagements paysagers.

L'utilisation de ce type de plantes dans des aménagements paysagers réduit les besoins d'arrosage, ce qui en conséquence réduit l'utilisation d'eau potable.

ACTIONS À POSER

PROGRAMMES ET PROJETS PILOTES EN ÉCONOMIE D'EAU

Les programmes et projets pilotes ci-dessous sont accessibles aux municipalités pour des projets liés à la consommation d'eau potable.

1. Municipalité Écon'eau

« Municipalité Écon'eau accompagne les municipalités dans leurs efforts de réduction de la consommation d'eau. Grâce à des indicateurs élaborés par Réseau Environnement, elles peuvent mesurer leur performance en matière de consommation d'eau potable et recevoir des recommandations afin d'élaborer un plan d'action répondant aux objectifs de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable. ».

Plus d'informations : *reseau-environnement.com/secteurs/eau/programmes/municipalite-econeau/*

2. Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE)

« La finalité du PSREE est de favoriser une meilleure gestion des ressources en eau et de mieux protéger les milieux hydriques et les écosystèmes aquatiques en soutenant la réalisation d'actions non débutées inscrites dans les plans directeurs de l'eau (PDE) et les plans de gestion intégrée régionaux (PGIR), en lien avec les six enjeux de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). »

Plus d'informations : *environnement.gouv.qc.ca/programmes/psree/index.htm*

3. Projet pilote : Conservation de l'eau ; projet municipal

« [Le Fonds municipal vert finance] des projets pilotes axés sur des projets de modernisation qui ont le potentiel de réduire d'au moins 40 % la consommation d'eau potable d'un bâtiment municipal. Ce financement aide les villes et les collectivités canadiennes de toutes les tailles à promouvoir la conservation de l'eau. »

Plus d'informations : *fcm.ca/fr/financement/fmv/projet-pilote-conservation-eau-projet-municipal*

RESSOURCES DE L’EAU POUR VOUS AIDER

RESSOURCES DE L'EAU POUR VOUS AIDER

LES ORGANISMES DE BASSINS VERSANTS (OBV) DE LA MAURICIE

Les organismes de bassins versants sont des organismes à but non lucratif et sont des alliés importants dans la gestion de l'eau sur votre territoire. Plusieurs mandats leur sont octroyés par la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection, soit :

- Favoriser la concertation des intervenants régionaux concernés par les enjeux de l'eau sur leur territoire respectif.
- Informer, mobiliser, consulter et sensibiliser la population, ainsi que promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) sur leur territoire respectif.
- Élaborer un plan directeur de l'eau (PDE) représentatif des préoccupations et de la vision d'avenir du milieu.

(Regroupement des organismes de bassins versants du Québec [ROBVQ], s.d.)

Les OBV de la région sont actifs dans toutes les MRC par les différents projets touchant à la protection de l'eau. Voici quelques exemples de projets réalisés en Mauricie par les OBV :

- Mise en œuvre de campagnes de promotion au sujet de l'eau.
- Animation d'ateliers et de conférences au sujet de l'eau pour des groupes scolaires et des camps de jour.
- Réalisation d'analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable de certaines municipalités.
- Accompagnement de propriétaires de puits privés.
- Etc.

VOICI LES OBV DE LA RÉGION ET LES TERRITOIRES MAURICIENS QU'ILS DESSERVENT :

Association de la gestion intégrée de la rivière Maskinongé (Agir Maskinongé)

Le bassin versant de la rivière Maskinongé parcourt les territoires de 3 MRC : Maskinongé, D'Autray et Matawanie.

Coordonnées
Courriel : info@agirmaskinonge.com
Tél. : 450 752-4868
agirmaskinonge.com

Territoire parcouru par la rivière Maskinongé en Mauricie :

- MRC de Maskinongé

CAPSA organisme de bassin Versant - Rivières Sainte-Anne, Portneuf et secteur La Chevrotière

L'organisme a un territoire d'intervention couvrant les bassins versants des rivières Saint-Anne, Portneuf et du secteur La Chevrotière.

Coordonnées
Courriel : accueil@capsa-org.com
Tél. : 418 337-1398
capsa-org.com

Territoires parcourus par les bassins versants des rivières Saint-Anne, Portneuf et secteur La Chevrotière en Mauricie :

- MRC de Mékinac
- MRC des Chenaux

Bassin Versant Saint-Maurice (BVSM)

L'organisme couvre le bassin versant de la rivière Saint-Maurice qui contient 15 tributaires principaux.

Coordonnées
Courriel : info@bvsm.ca
Tél. : 819 731-0521
bvsm.ca

Territoires couverts par le bassin versant de la rivière Saint-Maurice en Mauricie :

- La Tuque
- MRC des Chenaux
- MRC de Maskinongé
- MRC de Matawinie
- MRC de Mékinac
- Ville de Shawinigan
- Ville de Trois-Rivières

Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY)

Le territoire d'intervention de l'OBVRLY comprend les bassins versants de la rivière du Loup et la rivière Yamachiche, ainsi que plusieurs cours d'eau de Trois-Rivières.

Coordonnées
Courriel : info@obvrly.ca
Tél. : 819 264-2033
obvrly.ca

Territoires desservis par l'OBVRLY en Mauricie :

- MRC de Maskinongé
- Trois-Rivières

Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan (SAMBBA)

L'organisme a comme zone d'intervention les bassins versants de tous les cours d'eau situés à l'est de la rivière Saint-Maurice. Ce territoire inclut le bassin versant de la rivière Batiscan et celui de la rivière Champlain.

Coordonnées
Courriel : info@sambba.qc.ca
Tél. : 418 362-3202
sambba.qc.ca

Territoires desservis par la SAMBBA en Mauricie :

- La Tuque
- MRC des Chenaux
- MRC de Mékinac
- Ville de Shawinigan
- Ville de Trois-Rivières

RESSOURCES DE L'EAU POUR VOUS AIDER

LES COMITÉS DE ZONES D'INTERVENTION PRIORITAIRE (COMITÉS ZIP) EN MAURICIE

Il existe 12 comités ZIP le long du Saint-Laurent, ils ont comme rôle de créer des espaces de concertation entre les principaux usagers du Saint-Laurent sur leur territoire dans le but de résoudre les problèmes touchant le fleuve Saint-Laurent, ses affluents et son usage. Voici les deux comités ZIP présents sur le territoire de la Mauricie :

Les Deux Rives

Le territoire de ce comité couvre Trois-Rivières ainsi que les MRC des Chenaux, de Portneuf, de Bécancour et de Lotbinière.

Coordonnées
Courriel : *administration@zip2r.org*
Tél. : 819 375-8699
zip2r.org/

Lac Saint-Pierre

Sur la rive nord, le territoire du comité ZIP s'étend de l'Île aux Foins à Sorel-Tracy, jusqu'au rétrécissement du fleuve bordé par la Ville de Trois-Rivières (secteur Pointe-du-Lac).

Coordonnées
Courriel : *info@comiteziplsp.org*
Tél. : 819 618-0294
comiteziplsp.org/

SOURCES

Association de la gestion intégrée de la rivière Maskinongé (Agir Maskinongé) (s. d.). Accueil. agirmaskinonge.com/

Bassin Versant Saint-Maurice (BVSM) (s. d.). Accueil. bvsm.ca/

Chartrand, L. (2018, 17 juillet). À Shawinigan c'est l'Escouade bleue. Le Nouvelliste. lenouvelliste.ca/actualites/a-shawinigan-cest-lescouade-bleue-da8eaf426c6e499ca8d103ae65d66cba

Comité ZIP Lac Saint-Pierre (s. d.). Accueil. comiteziplsp.org/

Comité ZIP Les Deux Rives (s. d.). Accueil. zip2r.org/accueil

FADOQ – Région Mauricie (s. d.). Visite de l'usine de filtration de Trois-Rivières. adoq.ca/mauricie/activites/activites-socio-educatives/visite-de-lusine-de-filtration-de-trois-rivieres

Fédération canadienne des municipalités (FCM) (2021). Projet pilote : Conservation de l'eau ; projet municipal. fcm.ca/fr/financement/fmv/projet-pilote-conservation-eau-projet-municipal

Gouvernement du Québec (2019). Stratégie québécoise d'économie d'eau potable horizon 2019-2025. mamh.gouv.qc.ca/

Leduc-Brodeur, A. (2020, 2 juin). La patrouille de Saint-Constant de retour pour faire respecter les règles d'arrosage. Le Reflet. lereflet.qc.ca/la-patrouille-de-saint-constant-de-retour-pour-faire-respecter-les-regles-darrosage/

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021). Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE). environnement.gouv.qc.ca/programmes/psree/index.htm

MRC de Beauharnois-Salaberry (2020). L'escouade verte de retour cet été et à votre service. mrc-beauharnois-salaberry.com/fr/nouvelles/lescouade-verte-de-retour-cet-ete-et-votre-service

MRC de la Vallée-du-Richelieu (MRCVR) (s. d.). Des actions de sensibilisation de l'Escouade verte au cours de la période estivale. mrcvr.ca/des-actions-de-sensibilisation-de-lescouade-verte-au-cours-de-la-periode-estivale/

Municipalité de Sainte-Sophie (s. d.). Je consomme EAUtrement. stesophie.ca/Je-consomme-EAUtrement

Municipalité de Sainte-Ursule (2021). Plan d'action en développement durable 2022-2026. sainte-ursule.ca/documents/autres-1/586-plan-daction-de-developpement-durable-2022-2026-1/file

Municipalité de Stoke (2021). L'escouade verte débarque dans la municipalité. stoke.ca/lescouade-verte-debarque-dans-la-municipalite/

Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY) (s. d.). Accueil. obvrly.ca/

Organisme de bassin versant : Rivières Sainte-Anne, Portneuf et secteur La Chevrotière (CAPSA) . Accueil. www.capsa-org.com/

Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) (s.d.). Les OBV du Québec : Leurs mandats. robvq.qc.ca/obv-du-quebec/

Regroupement des organismes de bassin versant du Québec (ROBVQ) (2018). Guide d'accompagnement : autodiagnostic municipal en gestion durable des eaux pluviales. robvq.qc.ca/wp-content/uploads/2020/11/ROBVQ_Guide_accompagnement_GDEP.pdf

Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan (SAMBBA) (s. d.). Accueil. sambba.qc.ca/

Solutions Ecofitt (2021). Trousses de produits économiseurs d'eau et d'énergie. solutionsecofitt.hydroquebec.com/fr/trousse

Ville de Drummondville (s. d). Règlements généraux. drummondville.ca/citoyens/reglements-municipaux/reglements-generaux/

Ville de Drummondville (s. d.). Économie d'eau potable. drummondville.ca/citoyens/eau-potable-et-egouts/economie-eau-potable/

Ville de Joliette (s.d.). Réglementation municipale. joliette.ca/services-citoyens/reglementation-municipale

Ville de Saint-Bruno-de-Motarville (2021). Les patrouilleurs de l'environnement. stbruno.ca/ville/action-municipale-pour-l-environnement/les-patrouilleurs-de-lenvironnement/

Ville de Trois-Rivières (s. d.). Brigrade estivale. v3r.net/services-au-citoyen/securite-du-public/brigades-estivales/#patrouille-verte

Ville de Trois-Rivières (s. d.). Économie d'eau potable. v3r.net/services-au-citoyen/eau/economie-d-eau-potable/#campagne-deconomie-deau-potable

Ville de Trois-Rivières (s. d.). Règlements municipaux. v3r.net/services-au-citoyen/reglements-municipaux/#eau-et-arrosage

CLIMAT MAURICIE

ENVIRONNEMENT MAURICIE
Conseil régional de l'environnement Mauricie

Québec

DERNIÈRE MISE À JOUR : JANVIER 2022